



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/774
S/1998/1234
30 décembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Points 20, 105 et 110 de l'ordre du jour

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS,
QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS, AUX RAPATRIÉS ET AUX PERSONNES
DÉPLACÉES ET QUESTIONS HUMANITAIRES

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

Lettre datée du 29 décembre 1998, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Érythrée auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué de presse publié
aujourd'hui 29 décembre 1998 par le Ministère des affaires étrangères de l'État
d'Érythrée, qui n'appelle aucun commentaire (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au
titre des points 20, 105 et 110 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Haile MENKERIOS

ANNEXE

Communiqué de presse publié le 29 décembre 1998 par le
Ministère des affaires étrangères de l'Érythrée

Les Érythréens continuent de trouver la mort
dans des camps de détention en Éthiopie

Une fois encore le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a informé le Gouvernement érythréen du décès prématuré de deux jeunes civils érythréens dans un camp de détention en Éthiopie. Les deux jeunes Érythréens, Mohammed Said Abdulbeker Idris et Mohamedzcycn Said Kahsay avaient été détenus pendant des mois et ils sont morts à cause des traitements inhumains et du manque de soins médicaux. Comme tous les civils érythréens détenus dans des camps de concentration en Éthiopie, les deux jeunes Érythréens étaient détenus illégalement et irrégulièrement.

On se souviendra qu'en novembre 1998, le CICR avait signalé le décès de trois autres jeunes Érythréens, dont un étudiant d'université, qui poursuivait ses études en Éthiopie, dans le cadre d'un programme d'échanges.

Bien d'autres civils érythréens trouvent aussi la mort dans d'autres camps de concentration, notamment à Tigrai sans que le Comité international de la Croix-Rouge en rende compte. L'une des victimes les plus récentes fut Yemane Ghereselassie Shardai, âgé de 62 ans. Il est mort dans le camp de concentration d'Azha à Tigrai le 6 décembre 1998.

Le Gouvernement érythréen proteste contre le décès de ses ressortissants illégalement détenus dans des conditions inhumaines en Éthiopie et demande que les causes et les circonstances de leur décès fassent l'objet d'une enquête indépendante. Il demande également la libération immédiate de tous les civils érythréens, dont 37 étudiants d'échange détenus ensemble, illégalement et irrégulièrement.

Le Gouvernement érythréen engage une fois encore la communauté internationale à veiller à ce que l'Éthiopie respecte le droit international des pactes et des chartes concernant les droits de l'homme dont elle est signataire et qu'elle libère immédiatement tous les Érythréens civils détenus.
